



Ville de Gourin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2017

Date de convocation :
11/05/2017
affichée le : 11/05/2017
Date d'affichage de la
délibération : 31/05/2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 23

L'an deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Étaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, BAUDET Philippe, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUËDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : OFFREDO Hervé, LE GOFF Jeannine
Absent : BOLZER Gilles

Procurations : OFFREDO Hervé à LE MOIGNE Michel, LE GOFF Jeannine à TALLEC Jacqueline

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE

1/ CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE

Monsieur le Maire invite Monsieur Gilles BRECHET, Architecte D.P.L.G. du Cabinet L'HYVER, BRECHET, LOHE et Associés à présenter à l'Assemblée les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie qui comprendra :

- ✓ une brigade d'une surface totale de 211,59 m²
- ✓ sept logements de fonctions à savoir :
 - 1 T 3 d'une surface totale de 100,65 m²
 - 4 T 4 d'une surface totale par logement de 125,38 m²
 - 2 T 5 d'une surface totale par logement de 135,83 m².

Après présentation par le maître d'oeuvre d'un diaporama, Monsieur le Maire informe l'Assemblée des résultats de la consultation engagée auprès des entreprises à savoir :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT T.T.C.
Lot 01 Voirie et espaces	COLAS	166 714,04 €
Lot 02 Réseaux	TOULGOAT	106 638,60 €
Lot 03 Gros-oeuvre	MAHO	537 836,53 €
Lot 04 Charpente bois	ACM	77 760,00 €
Lot 05 Couverture zinc	LE PENHER	183 600,00 €
Lot 06 Menuiseries extérieures	BIRRIEN	132 972,48 €
Lot 07 Menuiseries intérieures	BIRRIEN	83 055,26 €
Lot 08 Cloisons sèches	RAULT	131 795,38 €
Lot 09 Revêtements de sols	MOISAN	87 356,03 €
Lot 10 Peintures	PRC	58 144,21 €
Lot 11 Plafonds	COYAC	3 427,20 €
Lot 12 Plomberie, sanitaires, chauffage	TEXIER	182 400,00 €
Lot 13 Electricité, courants faibles	LAUTECH	149 751,61 €

soit un total T.T.C. de 1 901 451,38 €. Les dépenses de maîtrise d'oeuvre et d'études s'élèvent quant à elles à 187 088 € T.T.C..

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter de l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, une subvention destinée au financement des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie et propose l'adoption du plan de financement de cette opération établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

DEPENSES (3)	MONTANT (H.T.)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES (1)	MONTANT	%
Acquisitions immobilières (sauf immobilier d'entreprise)			Aides publiques (sous-total) (4):	500 000 €	45,61
Travaux (sauf voirie et réseaux divers)*		1 628 098 €	Union Européenne	Néant	
Matériel (sauf mobilier urbain)			Etat (préciser l'intitulé) -FSIPL / 500 000	500 000 €	45,61
Prestations intellectuelles		187 088 €	Région	Néant	
Autres			Département	Néant	
			Communes (ou groupements de communes)	Néant	
			Etablissements publics	Néant	
			Autres (2)	Néant	
			Autofinancement (sous-total) :	596 230 €	54,39

A déduire (s'il y a lieu) : recettes nettes générées par l'investissement		718 956 € **	Fonds propres	Néant	
			Emprunts (2)	596 230 €	54,39
			Crédit-bail		
			Autres (2)		
TOTAL		1 096 230 €	TOTAL	1 096 230 €	100

* Ne sont pas éligibles les travaux de voirie et réseaux

Lot 1 : Voiries, espaces verts : 138 928,37 € H.T. 166 714,04 € T.T.C.

Lot 2 : Réseaux : 88 865,50 € H.T. 106 638,60 € T.T.C

** *Bail de neuf années*

loyer annuel égal à 6 % du plafond de 1 331 400 € soit 79 884 € non soumis à T.V.A.

(circulaire ministérielle du 28 janvier 1993) voir délibération du 28 octobre 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilles BRECHET, architecte D.P.L.G., en charge de la maîtrise d'œuvre de cette opération, et la proposition de Monsieur le Maire, au moyen d'un vote à main levée, par vingt trois voix pour et trois abstentions,

- ✓ adopte le programme de travaux tel que présenté par l'architecte en charge de la maîtrise d'oeuvre,
- ✓ sollicite de l'Etat l'attribution, au titre du FSIPL, d'une subvention de 500 000 €,
- ✓ adopte le plan de financement établi à cet effet.